



DECISION D-2022- 31
Demande de subvention auprès de l'ETAT (DETR/DSIL) et du programme LEADER pour la réalisation d'un Drive Fermier

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 73/2021 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la sollicitation de subventions et la passation de convention de partenariat ;
- Considérant le souhait de la Communauté de communes du Pays de Falaise de poursuivre ses actions favorisant le développement des circuits courts sur son territoire ;
- Considérant que le projet a été approuvé et que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès de l'Etat (dispositif DETR/DESIL) et du programme Leader toutes les subventions possibles selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous dans les limites de 80 % de taux de subvention maximum dans le cadre de la réalisation d'un Drive Fermier.

DEPENSES		RECETTES	
Achat Drive Automatique	103 490 €	Etat (DETR/DSIL)	50 000 €
Abri et Terrassement	30 000 €	Feader – Programme Leader	40 000 €
		Autofinancement/recettes générées par investissement	43 490 €
TOTAL	133 490 €	TOTAL	133 490 €

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 7 juillet 2022.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 7 juillet 2022

Et de sa transmission en Préfecture le 7 juillet 2022

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL